Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260619-70079-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 09 juin 2026 qui leur a été adressé le 12 juin 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 12 juin 2026 et du site des Forges le 12 juin 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 12 juin 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Mireille COHEN, Edwige MESSAGER, Christelle CHAMAILLARD, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Nicolas HENRIOT, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole NUIXE, Frédérick BUSSY, Patrick POCARD, Sabine GUILLEMIN, Henriette LORAND et Erwann MORVAN.

Conseillers donnant pouvoir : Alain GIRAUD donnant pouvoir à Edwige MESSAGER, Guilaine GARAUD donnant pouvoir à Nicolas HENRIOT et Yoann ROBIN donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Henriette LORAND.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-06.19-22 – TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME ANNEE 2026

- Proposition de modification de la délibération du 30 avril 2026

- Délibération à prendre

Rapporteur : Hervé ANDRÉ

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260619-70079-DE

Exposé

Le Maire donne la parole à Mr Hervé ANDRÉ, 3 ème Adjoint de droit au Maire qui présente le dossier.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal N° 2026-04.30-22 du 30 avril 2026 validant le programme modificatif et définitif de travaux de voirie 2026.

Il propose de modifier à nouveau le programme comme suit :

PROGRAMME ENROBE

TRANCHE FERME	Bocneuf la forêt/ Le gué aux biches	500 mètres 300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Montenvert	126 ml	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Le furgon (la Noé Ruault)	200 mètres + purge 320 mètres + purge 310 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville jéhan/ La ville dono	300 mètres 340 mètres 320 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Patte d'oie la Rougeraie/RD 778	15 mètres 16 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME OPTIONNELLE	Impasse de la fontaine (Bellevue)	70 mètres 65 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La chesnaie/ Le coudray	100 mètres 110 mètres 120 mètres et variante	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville es Guilloux	100 mètres 95 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Route entre ville es moines et ville es guilloux	20 mètres + purge	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Les Salles/la ville aubray	320 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Route du lavoir à aller vers le lieu-dit « le Camper »	Environ 400 mètres	Programme hors agglomération

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260619-70079-DE

PROGRAMME BICOUCHE

TRANCHE FERME OPTIONNELLE	Le pas aux biches/ Le plessis jaulme	1 km 1 020 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME OPTIONNELLE	La ville josselin/ La regobe	300 mètres 360 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME OPTIONNELLE	Brantry/ Kermelin	700 mètres 1 100 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La croix blanche/ La Gougeonnière	600 mètres 765 mètres 624 m	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Bocneuf la forêt/Le gué aux biches	300 mètres 550 m	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Montenvert	605 mètres 260 m	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Route entre ville es moines et ville es guilloux	300 mètres 330 m	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	La brousse des nouettes/ La courte branche	1 km	Programme hors agglomération

SUPPRIMEE

MODIFICATION ET/OU AJOUT

LES MODIFICATIONS VALIDEES EN CONSEIL MUNICIPAL LE 30 AVRIL 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	20
DONNANT POUVOIRS	03
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte tenu de ces éléments,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** ce programme modificatif N° 2
- **VALIDE** la consultation auprès des entreprises.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260619-70079-DE

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 26 juin 2026

Le Maire,

André BRIEND

Le secrétaire de séance,

Henriette LORAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication